



PC.DEL/919/08
30 October 2008

Original: FRENCH

Présidence française du Conseil de l'Union européenne

**Conseil permanent No. 737
30 octobre 2008**

Déclaration de la Présidence au nom de l'Union européenne sur des cas individuels ouzbeks

L'Union européenne souhaiterait attirer l'attention du Conseil permanent sur la déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne au sujet de cas individuels ouzbeks du 27 octobre 2008.

« A la suite de la décision prise par le Conseil Affaires générales et Relations extérieures du 13 octobre 2008, l'Union européenne note avec satisfaction la libération de deux militants ouzbeks des droits de l'Homme, MM. Dilmurod Mukhiddinov et Mamarajab Nazarov. Elle appelle instamment les autorités ouzbeks à libérer également tous les autres défenseurs des Droits de l'Homme et les prisonniers sur la situation desquels l'Union européenne a attiré leur attention à plusieurs reprises.

L'Union européenne se félicite de l'autorisation accordée à Mme Tadjibaeva, célèbre défenseur des Droits de l'Homme en liberté conditionnelle, à se rendre à l'étranger notamment pour recevoir le prix Martin Ennals 2008, qui récompense chaque année une personne ayant fait preuve d'un engagement particulier dans la lutte contre les violations des Droits de l'Homme.

ue2008.fr

L'Union européenne exprime néanmoins sa vive préoccupation après les condamnations récentes, à dix ans de prison chacun, de MM. Solijon Abdurakhmanov, journaliste indépendant, et Agzam Turgunov, militant des droits de l'Homme.

L'Union européenne lance un appel urgent aux autorités ouzbèks pour qu'elles respectent l'obligation de protéger les prisonniers contre les mauvais traitements et fassent toute la lumière sur les accusations portées par MM. Solijon Abdurakhmanov et Agzam Turgunov lors de leurs procès. L'Union européenne espère qu'ils pourront bientôt être libérés et qu'ils bénéficieront d'une procédure d'appel équitable.

La Croatie* et l'ancienne République yougoslave de Macédoine*, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen, ainsi que la République de Moldavie, se rallient à la présente déclaration.

* La Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association. »

ue2008.fr